



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/58
21 novembre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 - 8 décembre 2024
Point 9(d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : INDE

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | |
|---|-------------------------|------------------------|
| • Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) | PNUD, PNUE et Allemagne | Pour examen individuel |
|---|-------------------------|------------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Inde

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase III)	PNUD (agence principale) PNUE, Allemagne	91 ^e	100 % d'élimination d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	322,44 tonnes PAO
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2023	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				25,55	294,50				320,05
HCFC-123			0,22		1,47				1,69

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	1 608,2	Point de départ des réductions globales durables :	1 691,25
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	1 691,25	Restante :	0,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS ENTÉRINÉ		2024	2025	2026	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	126,70	0,00	61,40	188,10
	Financement (\$ US)	5 880 648	0	2 849 726	8 730 374
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	23,31	0,00	26,95	50,26
	Financement (\$ US)	1 125 210	0	1 300 864	2 426 074
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	49,35	0,00	55,26	104,61
	Financement (\$ US)	2 379 336	0	2 663 992	5 043 328

(VI) DONNÉES DU PROJET			2022	2023	2024	2025	2026	2027-2028	2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			1 045,33	1 045,33	1 045,33	522,67	522,67	522,67	522,67	0,00	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			698,82	643,28	643,28	75,85	75,85	75,85	75,85	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	6 166 500	0	5 495 933	0	2 663 295	0	509 332	0	14 835 060
		Coûts d'appui	431 655	0	384 715	0	186 431	0	35 653	0	1 038 454
	PNUE	Coûts du projet	668 215	0	1 011 000	0	1 168 825	0	521 960	0	3 370 000
		Coûts d'appui	75 486	0	114 210	0	132 039	0	58 965	0	380 700
	Allemagne	Coûts du projet	1 700 643	0	2 140 772	0	2 396 887	0	714 270	0	6 952 572
		Coûts d'appui	189 517	0	238 564	0	267 105	0	79 597	0	774 783
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts du projet		8 535 358	0							8 535 358
	Coûts d'appui		696 658	0							696 658
Total des fonds recommandés aux fins d'approbation lors de la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet		0	0	8 647 705						8 647 705
	Coûts d'appui		0	0	737 489						737 489

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
---------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Inde, le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 9 385 194 \$ US, soit 5 495 933 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 384 715 \$ US pour le PNUD, 1 011 000 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 114 210 \$ US pour le PNUD, et 2 140 772 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 238 564 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne.² La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2022-2023 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025-2027.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de l'Inde a fait part d'une consommation de 322,44 tonnes PAO de HCFC en 2023, quantité de 80 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2019-2023 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Inde (2019-2023, données au titre de l'article 7)

HCFC	2019	2020	2021	2022	2023	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	9 988,45	5 404,19	4 278,99	6 220,55	5 819,05	10 944,7
HCFC-123	77,48	12,99	47,19	173,38	84,38	176,5
HCFC-141b	3 494,18	0,00	0,00	0,00	0,00	7 868,4
HCFC-225**	55,50	0,00	-254,49	-44,26	10,09	1 903,0
Total (tm)	13 615,61	5 417,18	4 071,69	6 349,67	5 903,43	21 504,4
Tonnes PAO						
HCFC-22	549,37	297,23	235,34	342,13	320,05	602,0
HCFC-123	1,55	0,26	0,94	3,47	1,69	3,5
HCFC-141b	384,36	0,00	0,00	0,00	0,00	865,5
HCFC-225**	3,89	0,00	-17,81	-3,10	0,71*	123,7
Total (tonnes PAO)	939,16	297,49	218,47	342,50	322,44	1 608,2

*Le total n'est pas juste en raison des arrondis.

**L'Inde a produit du HCFC-225 en 2018, 2019, 2022 et 2023 pour usage comme matière première. Les exportations de HCFC-225 en 2021 et 2022 étaient pour usage comme matières premières et avaient été produites partiellement en 2022 et les années précédentes.

3. Une diminution globale de la consommation de HFC a été observée en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, suivie d'une augmentation en 2022 accompagnant la reprise économique. La diminution en 2023 était attribuable à la transition vers de substances de remplacement, principalement par les entreprises inéligibles au titre de la phase III du PGEH en fonction de la demande du marché. L'utilisation de HCFC-22 dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération représente 50 à 60 pour cent de la consommation globale de HCFC du pays, et ce depuis 2017. La consommation devrait augmenter dans les prochaines années tout en restant dans les limites admissibles. Le Gouvernement a interdit les importations et la fabrication d'équipements utilisant du HCFC à compter du 1^{er} janvier 2025.

4. La consommation de HCFC-141b a été éliminée en 2020, conformément à l'interdiction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Le HCFC-123 est importé et utilisé dans la fabrication et l'entretien des équipements de lutte contre l'incendie et dans l'entretien des refroidisseurs. La fluctuation de consommation durant la période rapportée est due aux conditions du marché et au fait que les importations sur un an peuvent servir pendant plus d'un an.

² Conformément à la lettre du 11 septembre 2024 du Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique de l'Inde adressée au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

5. Le gouvernement de l'Inde a déclaré une consommation sectorielle de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays 2023 conforme aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Les données communiquées au titre de l'Article 7 montrent un taux de consommation légèrement plus élevé (une différence de 0,71 tonne PAO) en raison de la production de HCFC-225 pour l'exportation les années suivantes pour des applications en tant que matière première, qui n'a pas été déclarée dans les données du programme du pays, conformément au format standard.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas des importations et des exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2022 à 2023 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que l'Inde est en conformité pour les années 2022 et 2023 conformément au calendrier d'élimination accélérée du Protocole de Montréal, et que la consommation est inférieure à la consommation maximale admissible pour ces mêmes années aux termes de l'accord conclu entre le gouvernement d'Inde et le Comité exécutif.

7. Il est à noter que le HCFC-225 n'a pas été intégré dans le champ d'application du rapport de vérification. Il n'y a pas eu de production de HCFC-225 en 2009 et 2010 et celle-ci n'est pas comprise dans la valeur de production de HCFC de référence. Annuellement, la production et l'exportation de HCFC-225 sont comprises dans la déclaration des données du pays au titre de l'Article 7. La différence entre la consommation au titre de l'Article 7 en 2021 et en 2022, la consommation vérifiée pour ces mêmes années et les données déclarées dans le cadre du rapport de données du programme du pays est attribuable aux faibles quantités de HCFC-225 utilisées en tant que matière première qui ont été partiellement produites les années précédentes. De même, le HCFC-225 produit en 2023 sera exporté pour être utilisé en tant que matière première les années ultérieures. Le HCFC-225 produit est exclusivement exporté vers un pays pour être utilisé en tant que matière première et pour des usages réglementés.

État de la mise en œuvre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

8. La phase II du PGEH sera achevée d'ici le 31 décembre 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

9. Un système d'octroi de licence, un système de quotas et des quotas nationaux d'importation sont en vigueur. Une interdiction a été prononcée portant sur la fabrication de produits et d'équipements utilisant du HCFC (y compris la fabrication de climatiseurs, d'autres appareils de réfrigération et de climatisation, d'extincteurs ou de système d'extinction incendie et tous les autres équipements ou produits) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Conformément à la ratification par le pays de l'Amendement de Kigali le 27 septembre 2021, l'Inde a établi un système d'octroi de licences pour les HFC en mars 2022 et mettra en œuvre un système de quotas de HFC une fois que la stratégie nationale de réduction des HFC aura été finalisée en 2024 et que les réglementations relatives aux HFC seront en vigueur courant 2025 et 2026.

Secteur de la fabrication d'équipements de climatisation (PNUD)

10. Un total de 16 entreprises (13 entreprises dans le secteur de climatiseurs individuels et trois dans le secteur des climatiseurs à usage commercial léger) consommant 222,92 tm de HCFC-22 a été vérifié et déclaré éligible à participer au PGEH. Des mémorandums d'accord ont été signés avec 11 d'entre elles pour

une conversion vers le HFC-32, tandis que les cinq entreprises restantes, qui nécessitent plus de soutien au niveau de la technologie de conversion, travaillent sur leur plan de conversion et sur des essais techniques avant de signer leur mémorandum d'accord, ce qui devrait arriver au dernier trimestre 2024. Quatorze entreprises supplémentaires (155,71 tm de HCFC-22) établies après le 21 septembre 2007 ou appartenant à des pays non visés à l'Article 5 devraient effectuer leur conversion sur leurs propres fonds.

Secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale (PNUD)

11. Un total de 48 entreprises de fabrication de réfrigération commerciale et de refroidisseurs de procédés (principalement des micro, petites et moyennes entreprises (TPE et PME)) consommant 163,19 tm de HCFC-22 a été vérifié et déclaré éligible à participer au PGEH. Des mémorandums d'accord ont été signés avec 33 d'entre elles pour une conversion vers le R-290, le R-600a et le HFC-32, et toutes ces entreprises ont fourni un plan de conversion technique et progressent dans leurs activités de conversion ; les 15 entreprises restantes, qui nécessitent plus de soutien au niveau de la technologie de conversion, travaillent sur leur plan de conversion et sur des essais techniques avant de signer leur mémorandum d'accord, ce qui devrait arriver au dernier trimestre 2024. Quatre-vingt-onze entreprises supplémentaires (38,93 tm de HCFC-22) établies après le 21 septembre 2007 ou appartenant à des pays non visés à l'Article 5 devraient effectuer leur conversion sur leurs propres fonds.

Assistance technique pour le secteur de la fabrication

12. Une institution technique gouvernementale nationale spécialisée dans le secteur du refroidissement a été identifiée pour fournir une assistance technique aux entreprises du secteur aux côtés d'experts internationaux. Un accord de coopération avec cette institution est en cours de signature.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

13. *Renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien d'équipement de réfrigération (PNUD) :* un processus d'achats a été entamé pour fournir des équipements³ aux centres de formation industrielle (ITI). Sur les 120 kits d'équipement à fournir aux centres de formation industrielle, 25 centres devraient être approvisionnés en 2024 et le reste en 2025, comme indiqué dans le plan de mise en œuvre de la tranche.

14. *Renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien d'équipement de réfrigération (Allemagne) :* une proposition soumise par la Cellule Ozone du Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique (MoEFCC) pour le contenu pédagogique et un système de certification unifié pour les techniciens d'entretien a été approuvé par le Conseil national pour l'enseignement et la formation professionnelle (NVCET) et indique que la formation peut être délivrée par n'importe quelle agence, mais que c'est le NCVET qui délivre les certifications en fonction de l'évaluation des techniciens formés. Les candidats recalés seront de nouveau formés et réévalués jusqu'à l'obtention de leur certification par le NVCET. L'Allemagne finalise actuellement les contrats avec les partenaires pédagogiques afin d'entamer les formations de 25 000 techniciens d'entretien en décembre 2024. L'approvisionnement des équipements et du matériel pour la formation a été entamé et l'élaboration et la mise à jour du matériel pédagogique ont été achevées, celui-ci a été révisé par des experts et publié en septembre 2024. Le contenu pour les sessions de formation de formateurs a été finalisé, révisé par des experts et deux sessions de formation de formateurs

³ Appareil à cycle électrique et de réfrigération basique (réfrigérateur sans givre), climatiseur pédagogique à éléments séparés (compatible avec la technologie inverter), appareil pédagogique de réfrigération commerciale, appareil pédagogique de réfrigération industrielle pour les systèmes à rack, climatiseur pédagogique à éléments séparés (bâti métallique), pompe à vide (à deux étages), manomètres de frigoristes à 4 voies, coupe-capillaires, jeu d'outils d'évasement, extracteur de noyau de valve, équipement de récupération de frigorigène, clé à cliquets, vacuomètre numérique, gants et lunettes de protection, bonbonne de récupération de frigorigène (30 lb), balance et détecteur de fuites de frigorigène.

seront réalisées auprès de 50 formateurs en novembre 2024. Le financement total de la première tranche de cette activité sera décaissé d'ici le deuxième trimestre 2025.

Activités de facilitation du secteur de l'entretien (PNUE)

15. *Cadre politique et de mise en application* : des zones de renforcement de la capacité des responsables du Comité de contrôle de la pollution (PCB) ont été déterminées, le matériel pédagogique a été révisé, et la mise en œuvre a commencé en octobre 2024, un mémorandum d'accord avec l'Académie nationale des douanes, des droits indirects et des stupéfiants (NACIN) lié au renforcement de la capacité des responsables des douanes et des forces de l'ordre ainsi qu'au profilage des risques a été finalisé et la formation de 100 agents des douanes a commencé en septembre 2024, l'achat de 25 identificateurs de frigorigènes pour tous les ports douaniers a été initié et deux dialogues frontaliers avec des agents des douanes ont été finalisés en septembre 2024. À la suite de discussions au sein de la NACIN, des douanes et des services répressifs portant sur le besoin de procédures opérationnelles normalisées relatives aux procédures de mise en application de la lutte contre le commerce illégal, des SOP seront élaborées et comprendront des procédures pour l'application de quotas/licences, la déclaration des imports/exports, la vérification des déclarations, l'inspection des cargaisons, la gestion des saisies, les sanctions/amendes, la déclaration des cas et l'enregistrement des données.

16. *Élaboration de politiques sectorielles sur les SAO* : les mandats sont en cours de finalisation pour les six études qui doivent démarrer en décembre 2024 : synthèse des législations/mesures politiques sur l'élimination des SAO, étude des politiques publiques sur les femmes dans le secteur du refroidissement, étude sur le refroidissement urbain/passif, étude sur le développement de la réfrigération dans le secteur des transports, guide pratique comprenant les meilleures pratiques d'installation et de maintenance pour les systèmes utilisant de l'ammoniac/des substances de remplacement à faible PRP et étude sur les technologies indiennes indigènes/de nature différente (NIK).

17. *Sensibilisation, informations et communication* : un comité consultatif a été constitué pour la lettre d'information électronique, avec le premier numéro prévu pour décembre 2024 et qui devrait paraître sur une base trimestrielle, deux documentaires vidéos⁴ sur le système de certification unifié pour les techniciens frigoristes ont été lancés durant la Journée mondiale de l'ozone 2024, et une campagne de sensibilisation des utilisateurs finaux est en cours dans tout le pays dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale de l'ozone, 400 participants ont assisté à cinq ateliers de consultation des parties prenantes destinés à promouvoir les campagnes de sensibilisation sur l'élimination/interdiction des HCFC d'ici 2025, la certification, la gestion des frigorigènes et d'autres thèmes pertinents relatifs à la phase III du PGEH.

Mise en œuvre et suivi du projet

18. L'unité de mise en œuvre et de supervision du projet (PMU), établie au sein de la Cellule Ozone, coordonne la mise en œuvre du PGEH, facilitant la communication entre les parties prenantes et renforçant la sensibilisation des décideurs de haut niveau aux problèmes liés aux SAO. Les tâches entreprises par la PMU comprennent la vérification par une tierce partie de l'éligibilité des entreprises et des étapes de mise en œuvre par le biais de visites sur site ; l'apport d'une assistance technique aux entreprises éligibles ; la gestion de la mise en œuvre des projets d'investissement ; l'organisation de missions, de réunions et de visites techniques dans les entreprises ; et la préparation des rapports d'avancement et des rapports financiers périodiques à soumettre au Comité directeur du Projet, à la Cellule Ozone et au PNUD.

19. Durant la première tranche, la PMU a été renforcée pour garantir une bonne coordination avec le PNUD et les entreprises participantes pour un achèvement dans un délai convenable des activités de conversion technologique par les entreprises participantes. Le financement alloué à la PMU dans le cadre

⁴ Lien vers la vidéo avec sous-titres anglais : <https://youtu.be/e6EHWnKizWI> et lien vers la vidéo en hindi : <https://youtu.be/Mo3nfg0tJ9s>, un lien vers une vidéo sous-titrée devrait arriver.

de la première tranche s'élève à 448 930 \$ US et comprend les frais liés aux membres du personnel de projet et aux consultations (120 000 \$ US) ; les missions techniques de soutien aux entreprises aidées dans leur processus de conversion (30 000 \$ US) ; la vérification par une tierce partie de l'éligibilité des entreprises et de l'avancement des étapes, et la vérification indépendante de la consommation (200 000 \$ US) ; les coûts opérationnels (50 000 \$ US) ; et les réunions, ateliers, sensibilisation et élaboration d'un plan d'action sur l'égalité de genres (48 930 \$ US).

Niveau de décaissement des fonds

20. En date du 19 octobre 2024, sur le montant de 8 535 358 \$ US approuvé jusqu'ici (6 166 500 \$ US pour le PNUD, 688 215 \$ US pour le PNUE et 1 700 643 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne), 2 196 017 \$ US (26 pour cent) ont été décaissés (1 281 909 \$ US pour le PNUD (21 pour cent), 269 108 \$ US pour le PNUE (39 pour cent) et 645 000 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne (38 pour cent). Le solde de 6 339 341 \$ US sera décaissé en 2025 et 2026.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

21. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2027 :

- (a) *Secteur de la fabrication d'équipements de climatisation (PNUD)* : établissement de mémorandums d'accord avec 5 entreprises restantes du secteur de la climatisation, et finalisation et supervision de la conversion de 16 entreprises participantes (879 420 \$ US) ;
- (b) *Secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération (PNUD)* : établissement de mémorandums d'accord avec 15 entreprises restantes ; finalisation et supervision de la conversion de 48 entreprises participantes (921 941 \$ US) ;
- (c) *Assistance technique pour le secteur de la fabrication (PNUD)* : établissement d'un accord avec l'Institut national ; fourniture d'un soutien aux entreprises dans leurs activités de conversion technologique (200 000 \$ US) ;
- (d) *Renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien d'équipement de réfrigération (PNUD)* : fourniture de kits pédagogiques dans le cadre de la première tranche à 25 TVET/centres de formation industrielle et fourniture et délivrance d'outils d'entretien supplémentaires pour les techniciens et les entreprises (2 820 000 \$ US) ;
- (e) *Renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien d'équipements de réfrigération (Allemagne)* : réalisation de deux ateliers de formation de formateurs auprès de 150 formateurs, formation de 10 000 techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et à l'installation de climatiseurs individuels utilisant des frigorigènes inflammables, et certification de 3 000 techniciens dans le cadre du système approuvé par le NCVET ; finalisation de l'approvisionnement d'équipement en collaboration avec le PNUD et livraison aux centres de formation industrielle ; finalisation des critères d'achat d'outils pour les techniciens formés et certifiés et les centres d'entretien en réfrigération et climatisation ; et livraison d'outils à 500 techniciens d'entretien formés et certifiés, et à 10 centres d'entretien en réfrigération et climatisation ; et étude de faisabilité sur la pérennité des centres de régénération dans le cadre de l'assistance technique au programme de RRR (2 140 772 \$ US) ;
- (f) *Activités de facilitation pour le secteur de l'entretien (PNUE)* : les activités de facilitation seront mises en œuvre avec l'aide du PNUE pour un coût total de 1 011 000 \$ US et comprendront :

- (i) *Un cadre politique et de mise en application* : organisation de trois ateliers de renforcement de la capacité pour le Comité de contrôle de la pollution (PCB)/les responsables du PCB central comprenant la fourniture de matériel pédagogique, un atelier de profilage des risques pour les responsables de la mise en application des autorités douanières ; organisation d'une formation des formateurs et de quatre ateliers pour les responsables des douanes sur le contrôle du commerce des HCFC ; élaboration de deux vidéos de soutien aux formations ; fourniture et distribution d'identificateurs de frigorigènes à tous les ports douaniers ; élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour les agents des forces de l'ordre et d'un atelier sur la lutte contre le commerce illégal ; un atelier ciblé pour les importateurs/exportateurs et négociants ; élaboration de matériel ciblé pour le personnel en charge de la sécurité au travail ; et quatre formations ciblées pour les superviseurs/responsables de la sécurité au travail (142 000 \$ US) ;
- (ii) *L'élaboration de politiques sectorielles sur les SAO* : poursuite de la révision du cadre réglementaire et juridique ; traduction du code des bonnes pratiques d'entretien pour les techniciens frigoristes dans huit langues ; poursuite du travail sur le guide de l'écoconstruction ; production d'un guide pratique sur les équipements de refroidissement dans les centres de données informatiques et élaboration d'un module de cours universitaire ; élaboration de matériel pour réaliser des ateliers ciblés de sensibilisation aux technologies à faible PRP pour différents secteurs ; poursuite du travail sur le guide pratique sur l'ammoniac/les substances de remplacement à faible PRP ; étude sur la manipulation des systèmes utilisant des SAO et non efficaces ; étude sur le développement de la réfrigération dans le secteur des transports ; étude sur les magasins de proximité ; poursuite du travail sur l'étude des technologies indiennes indigènes/de nature différente (NIK) ; étude sur le programme de normes et d'étiquetage ; élaboration d'un code national des normes ; étude des politiques publiques sur les femmes dans le secteur de l'entretien en réfrigération afin d'identifier des mesures politiques intégrant l'égalité de genres et une campagne sur les réseaux sociaux pour sensibiliser au rôle des femmes dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal et pour promouvoir les opportunités de carrière pour les femmes dans le secteur de l'entretien (616 000 \$ US) ;
- (iii) *Sensibilisation, informations et communication* : publication et diffusion de huit numéros d'une lettre d'information trimestrielle, élaboration de deux vidéos pour promouvoir la sensibilisation à l'interdiction des HCFC, traduction du matériel d'une campagne de sensibilisation des utilisateurs finaux dans huit langues locales, maintenance annuelle du site internet et organisation de deux tournées de présentation itinérantes « Ozone2Climate » (120 500 \$ US) ;
- (iv) *Assistance technique, intégration et suivi de l'impact* : élaboration de trois campagnes sur les réseaux sociaux pour promouvoir la sensibilisation aux questions de genres et organisation de deux ateliers en coopération avec les centres de formation industrielle pour promouvoir la place des femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (132 500 \$ US) ; et
- (g) *Supervision de projet (PNUD)* : fourniture d'un soutien à la coordination, à la gestion et à la supervision au Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique (MoEFCC) comprenant l'assistance aux entreprises de fabrication dans leurs conversions, la mise en place d'une procédure d'achat des outils pour les techniciens, l'organisation de deux réunions du comité de projet et la soumission de la demande pour la troisième tranche (674 572 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

22. Le gouvernement de l'Inde a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2024 conformes aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et de son Accord avec le Comité exécutif.

Secteur de la fabrication des équipements de réfrigération commerciale

23. Concernant les 15 entreprises n'ayant pas encore signé de mémorandum d'accord pour leur conversion, le PNUD a expliqué que sept d'entre elles sont des très petites entreprises, cinq sont des petites entreprises et trois sont des entreprises de taille moyenne ; une tierce partie leur a rendu visite et a vérifié que tous les critères d'éligibilité nationaux et liés au Fonds multilatéral étaient remplis, et que leurs mémorandums d'accord sont à l'étude et devraient être signés durant le quatrième trimestre 2024. Pour ce qui est des 91 entreprises non éligibles et qui éliminent le HCFC-22 sur leurs propres fonds, les principaux défis qu'elles doivent relever sont les choix technologiques/les capacités techniques, comme prévu. La Cellule Ozone facilite le conseil technique à ces entreprises inéligibles par l'entremise d'experts, et celles-ci doivent soumettre des rapports trimestriels à la Cellule Ozone, conformément aux clauses des Règles (de réglementation et de contrôle) sur les SAO. La Cellule Ozone supervise étroitement la consommation de HCFC-22 de ces entreprises pour s'assurer que son utilisation cesse d'ici le 31 décembre 2024.

Secteur de la fabrication d'équipements de climatisation

24. Le PNUD a expliqué que parmi les cinq entreprises restantes devant se convertir aux substances de remplacement à faible PRP, deux sont de très petites entreprises, une est une petite entreprise, une est une entreprise de taille moyenne et une est une grande entreprise. Une tierce partie leur a rendu visite et a vérifié que tous les critères d'éligibilité nationaux et liés au Fonds multilatéral étaient remplis, et que leurs mémorandums d'accord étaient à l'étude et devaient être signés durant le quatrième trimestre 2024. Tout comme pour les entreprises du secteur de la réfrigération commerciale non éligibles, les principaux défis que ces 14 entreprises non éligibles et qui éliminent le HCFC-22 sur leurs propres fonds doivent relever sont les choix technologiques/les capacités techniques. La Cellule Ozone facilite le conseil technique à ces entreprises inéligibles par l'entremise d'experts, et celles-ci doivent soumettre des rapports trimestriels à la Cellule Ozone, conformément aux clauses des Règles (de réglementation et de contrôle) sur les SAO. La Cellule Ozone supervise étroitement la consommation de HCFC-22 de ces entreprises pour s'assurer que son utilisation cesse d'ici le 31 décembre 2024.

Assistance technique pour le secteur de la fabrication

25. Le Secrétariat a demandé si un mémorandum d'accord serait signé avec l'institution technique gouvernementale nationale identifiée pour fournir un soutien technique aux entreprises dans le secteur de la fabrication. Le PNUD a confirmé qu'en se basant sur une visite et des discussions ayant eu lieu entre la Cellule Ozone et l'institution, les modalités de poursuite du soutien technique pour au moins trois ans après l'achèvement des activités de conversion sont en cours de finalisation, après quoi le mémorandum d'accord sera signé d'ici décembre 2024. Le Secrétariat a aussi noté avec satisfaction que bien que l'accord ne soit pas encore signé, l'institution place déjà ses équipes techniques à la disposition des entreprises pour soutenir leur transition technologique, en participant à des réunions avec les entreprises et en guidant les entreprises dans leurs activités de conversion technologique, aux côtés des consultants internationaux mis à disposition dans le cadre du PGEH.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

26. Le Secrétariat note avec satisfaction que la proposition soumise par la Cellule Ozone pour un système de certification unifié pour les techniciens d'entretien a été approuvée par le NVCET, que le programme de formation a été mis à jour et que le matériel pédagogique a été élaboré. En fournissant plus de détails sur le système de certification, le gouvernement de l'Allemagne a expliqué que le Conseil des compétences du secteur de l'électronique de l'Inde (ESCCI) est l'un des organismes de délivrance enregistrés auprès du NVCET ; le contenu pédagogique (connu comme le « pack de qualifications ») élaboré conjointement avec la Cellule Ozone, l'ESCCI et l'Allemagne, a été soumis au NVCET, et approuvé pour le système de certification des techniciens frigoristes. Le Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique (MoEFCC) a envoyé une communication à toutes les agences concernées par la formation des techniciens d'entretien en réfrigération et climatisation pour qu'elles adoptent et mettent en œuvre le système de certification approuvé. Le NVCET délivrera la certification en fonction de l'évaluation des techniciens formés, effectuée par 12 agences d'évaluation constituées par l'ESCCI. Un mémorandum d'entente tripartite a été signé entre l'ESCCI, l'Allemagne et la Cellule Ozone pour la mise en œuvre du système de certification. À la suite du mémorandum d'entente, des accords spécifiques bisannuels couvrant les détails des modalités comprenant le coût de certification par technicien sont en cours d'élaboration pour commencer une mise en œuvre à partir de décembre 2024. Cela se synchronisera avec les activités pédagogiques devant être initiées par l'Allemagne en décembre après révision du plan de cours des centres de formation industrielle pour que ce dernier intègre les connaissances sur les frigorigènes de remplacement à faible PRP, la mise en œuvre de protocoles de sécurités pour les frigorigènes inflammables, et une vue d'ensemble de l'efficacité énergétique comprenant les initiatives d'étiquetage à étoiles (Star Label) et le Taux d'efficacité énergétique saisonnière de l'Inde.

Activités de facilitation

27. *Cadre politique et de mise en application* : concernant la formation des responsables du PCB débutée en octobre 2024, le PNUE a expliqué qu'il y aurait sept ateliers qui courraient jusqu'au troisième trimestre 2025 avec pour but, entre autres, d'accroître les connaissances sur les clauses du Protocole de Montréal et la gestion du cycle de vie des frigorigènes afin de soutenir l'achèvement des directives pour la gestion et l'élimination correctes des frigorigènes à la fin de vie des équipements de réfrigération et de climatisation, la supervision des entreprises utilisant des substances réglementées en tenant compte des dispositions des réglementations portant sur les SAO et des modalités de supervision des techniques de destruction approuvées. Le Secrétariat a aussi demandé des précisions sur les procédures opérationnelles normalisées et le matériel pour le personnel en charge de la sécurité au travail, le PNUE a expliqué que le travail sur ces sujets devrait commencer en janvier 2025 avec une série de consultations auprès du personnel en charge de la sécurité au travail, du Bureau des normes indiennes (BIS), qui travaille actuellement sur des normes de sécurité pour les frigorigènes conformément au Plan d'action de l'Inde sur le refroidissement (ICAP), et des parties prenantes du secteur privé. En fonction des résultats de ces consultations, le développement des procédures opérationnelles normalisées et du matériel débiteront au deuxième trimestre 2025.

28. *Élaboration de politiques sectorielles sur les SAO* : en expliquant les raisons pour lesquelles aucun des mandats pour les études proposées dans le cadre de cette activité n'ont été achevés, le PNUE a expliqué qu'il a fallu un certain temps pour transférer les fonds dans le pays et que commencer la mise en œuvre rapidement après l'approbation s'est avéré difficile. En outre, comme plusieurs des activités sont liées de près aux domaines thématiques de l'ICAP, les ministères/départements sectoriels impliqués ont été contactés pour faire part de leurs commentaires après la finalisation des points d'action pour toutes les thématiques relatives à l'ICAP en 2023 et 2024. Le PNUE a assuré que les projets de mandats ont déjà été discutés avec les parties prenantes impliquées et que les études débiteront avec les partenaires nationaux pertinents en décembre 2024.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

29. *Composante de soutien à l'équipement (PNUD)* : concernant les 2 820 000 \$ US demandés dans le cadre de la deuxième tranche, le PNUD a indiqué qu'ils seraient utilisés pour acheter et distribuer des ensembles d'équipements supplémentaires pour les centres de formation industrielle (ITI) et des kits d'outils et d'équipements pour les techniciens certifiés et les centres d'entretien en réfrigération et climatisation. Le PNUD a confirmé que la demande était conforme au plan de la phase III du PGEH de fournir des équipements pour 100 à 120 centres de formation industrielle, 2 000 techniciens certifiés et 1 000 ateliers d'entretien en réfrigération et climatisation.

30. *Renforcement de la capacité dans le secteur de l'entretien d'équipements de réfrigération (Allemagne)* : l'Allemagne a clarifié qu'elle prévoyait de former 250 formateurs, 100 dans le cadre de la première tranche et 150 dans le cadre de la deuxième. Cinquante de ces formateurs seront issus de la formation allemande, et dispenseront ensuite une formation aux 25 000 techniciens ciblés dans le cadre de la phase III, les formateurs restants seront les 100 à 120 centres de formation industrielle qui seront renforcés aussi grâce à de l'équipement dans le cadre de la phase III. En plus de la cible globale d'environ 25 000 techniciens à former directement par le PGEH, 100 000 techniciens supplémentaires devraient être formés par les centres de formation industrielle et d'autres partenaires de formation durant la phase III du PGEH.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

31. À la suite de la décision 84/92, la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité de genres a été intégrée à la conception de la phase III du PGEH. Des informations ventilées par genre ont été collectées par le biais de sondages, et une analyse des actions de référence mises en place par les entreprises et les parties prenantes a révélé qu'il y avait des femmes dans le personnel de plus de 50 pour cent des entreprises visitées durant les vérifications sur site. Dans certaines entreprises, les femmes représentaient jusqu'à un tiers du personnel total. Parmi les entreprises éligibles, 62 pour cent ont déclaré une part de femmes d'en moyenne 11 pour cent, avec la part la plus importante s'élevant à 35 pour cent. Il a été observé que les femmes sont plus souvent employées en service de soutien, en comptabilité et dans des positions administratives, plutôt que dans les ateliers. Les femmes représentaient plus de 25 pour cent des 400 participants aux activités de sensibilisation au titre de la première tranche. En outre, le personnel de l'UNO et de la PMU comprend plus de 50 pour cent de femmes.

32. La composante du secteur de l'entretien s'est concentrée sur le renforcement des infrastructures de formation et des programmes de renforcement de la capacité, avec une attention particulière portant sur le soutien aux techniciennes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Les efforts comprennent la fourniture d'équipements et d'outils pour aider les femmes à travailler de manière efficace dans ce domaine spécialisé, ainsi qu'en créant des opportunités de formation conçues spécifiquement pour encourager les femmes à rejoindre ce secteur. Le soutien aux centres de formation en réfrigération et climatisation comprend des critères de sélection qui promeuvent les candidatures des femmes pour les formations techniques et professionnelles. En outre, les programmes de formation ont été conçus pour aborder les besoins spécifiques des hommes comme des femmes. Une étude a été lancée pour développer un plan d'action global pour l'égalité des genres, qui étudiera et analysera les problèmes clés liés au genre dans ce secteur. L'avancement de ces activités ainsi que les indicateurs de performances obligatoires seront fournis dans la soumission de la prochaine tranche.

Pérennité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

33. Dans le cadre de la phase III, l'Inde renforcera ses actions de mise en application et son cadre réglementaire afin de soutenir et de pérenniser l'élimination des HCFC, en particulier dans les secteurs et

entreprises non éligibles à l'assistance du Fonds multilatéral. Cela contribuera à éliminer 194,64 tm de consommation de HCFC-22 dans le secteur de la fabrication en réfrigération et climatisation sans coût additionnel pour le Fonds. Le PNUD et le Ministère de l'environnement, des forêts et du changement climatique (MoEFCC) ont aussi élaboré un registre des risques qui comprend une discussion qualitative sur les risques liés à la mise en œuvre réussie du projet et à sa pérennité ; et des plans de gestion, des activités et des mesures politiques et réglementaires qui contribueront à aider à garantir la pérennité de l'élimination des HCFC comprenant des conversions dans le secteur de la fabrication, l'amélioration des pratiques d'entretien et la pérennité des programmes de formation. La phase III du PGEH a proposé l'établissement d'une composante d'assistance technique pour que le secteur de la réfrigération et de la climatisation continue à proposer une assistance aux entreprises et aux entités locales après l'achèvement du PGEH (stratégie de sortie de projet) et une pérennité globale des réductions de HCFC obtenues par le biais de la conversion du secteur de la fabrication en réfrigération et climatisation. En outre, le PNUD a appliqué son Outil d'évaluation de la capacité des partenaires (PCAT) au partenaire de la mise en œuvre (MoEFCC) afin d'évaluer ses capacités d'exécution de projet et les risques internes, et la Politique de gestion du risque institutionnel du PNUD a été appliquée comme outil clé stratégique de gestion des risques durant le cycle de vie du projet.

34. Le Secrétariat a noté des retards dans le lancement des activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération et des activités de facilitation durant la première tranche. Pour la composante du PNUD, les retards étaient attribuables aux étapes nécessaires à la signature de la phase III du PGEH, approuvée en juin 2023, qui comprenait l'enregistrement du projet, la conformité avec les exigences légales et la confirmation de l'éligibilité d'une partie tiers. Les activités de facilitation mises en œuvre par le PNUE sont harmonisées avec les points d'action 2023-2024 de l'ICAP, ce qui impliquait la coordination entre les deux initiatives, ce qui a retardé le lancement. Malgré tout, le projet reste sur la bonne voie, avec des cadres comme le Comité directeur de projet et des mesures d'atténuation des risques pour garantir un achèvement dans un délai convenable, en particulier en ce qui concerne la conversion des entreprises.

35. Bien que le HCFC-225 n'entre pas dans le champ d'application des vérifications de consommation de HCFC soumises par le pays, et qu'il existe des stocks substantiels de cette substance, le Secrétariat estime que le risque que le HCFC-225 produit pour être utilisé comme matière première soit détourné pour des usages réglementés est minime compte tenu des contrôles exhaustifs spécifiés dans les Règles 2000 (de réglementation et de contrôle) sur les SAO et ses amendements, qui permettent au Gouvernement de superviser étroitement la production et les stocks. Le producteur enregistré doit envoyer des rapports trimestriels sur les quantités produites et exportées, et la licence d'exportation est délivrée par la Direction générale du commerce extérieur uniquement après recommandation de la Cellule Ozone, qui exige qu'avec sa demande de licence, l'entreprise produise une lettre provenant du pays importateur dans laquelle ce dernier s'engage à ce que le HCFC-225 importé soit utilisé comme matière première uniquement, conformément aux décisions VII/30 et XXIV/6 des Réunions des Parties.

Conclusion

36. Le gouvernement de l'Inde continue d'être en conformité avec le Protocole de Montréal et avec les objectifs de consommation de HCFC fixés dans son Accord avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC du pays en 2023 est inférieure de 80 % au niveau de référence pour le HCFC aux fins de conformité et de 50 % à la limite établie dans l'Accord. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'octroi de licences et de quotas des importations et des exportations de HCFC, sauf pour la production de HCFC-225 utilisé comme matière première qui sera exporté les années suivantes, et que la consommation de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal de 2022 à 2023 était correcte. Des mémorandums d'accord ont été signés avec 11 entreprises de fabrication en climatisation et avec 33 entreprises de réfrigération commerciale pour qu'elles se convertissent au R-290, au R-600a ou au HFC-32. Un système de certification unifié pour les techniciens a été approuvé, de l'équipement pour 25 centres de formation industrielle est en cours d'approvisionnement et la formation de 25 000 techniciens va commencer en décembre 2024. Des activités de facilitation dans le secteur de l'entretien ont aussi débuté,

comprenant la formation d'agents des douanes, la rédaction de mandats pour plusieurs études qui débiteront en décembre 2024 et des activités de sensibilisation comprenant cinq ateliers sur le PGEH et les réglementations relatives aux HCFC avec la participation de 400 parties prenantes. Les agences bilatérales et d'exécution ont atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent pour la tranche précédente, décaissant 26 pour cent du financement approuvé.

RECOMMANDATION

37. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De noter le rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Inde ; et
- (b) D'approuver la deuxième tranche de la phase III du PGEH pour l'Inde et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2025-2027, pour un montant de 9 385 194 \$ US, soit 5 495 933 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 384 715 \$ US pour le PNUD, 1 011 000 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 114 210 \$ US pour le PNUE, et 2 140 772 \$ US plus coûts d'appui d'agence de 238 564 \$ US pour le gouvernement de l'Allemagne.